

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie des P'tits Marins LTÉE	Numéro de permis 2015685	Date d'inspection Le 22 janvier 2024	
Nom de l'établissement Garderie des P'tits Marins 2		Numéro de téléphone (506) 532-5768	
Adresse 12 chemin Job Grand-Barachois NB E4P 7P7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Ashley Kelly		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Au cours de l'inspection, le MAQ a observé les activités quotidiennes et la routine, l'aire de jeu intérieure et le matériel, et a eu une discussion concernant la désignation.
Le MAQ a discuté du plan d'amélioration de la qualité avec l'exploitante. La exploitante déclare que le plan est terminé, mais qu'elle n'a pas eu le temps de se réunir pour le recevoir. Le MAQ rappelle que ce plan doit être complété avant le renouvellement de la désignation.
Les éducateurs possèdent des formulaires signés pour permettre aux bébés de 15 à 24 mois de dormir plus de 2 heures consécutives.
Les classes des enfants de deux et trois ans étaient mélangées à une autre classe en raison des contraintes de personnel et de ratio au moment de l'inspection. Le ratio a été respecté lors de la visite de surveillance.
Aujourd'hui, il fait -22 avec un refroidissement du vent, donc les enfants ne sont pas sortis.

original signé par
Ashley Kelly

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 22 janvier 2024

Date

original signé par
Lynn Brun

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 22 janvier 2024

Date